

Annonces du Premier ministre sur l'activité partielle

Publié le 31 août 2020

Lors de son allocution en ouverture de la "Renaissance des entreprises de France", le 26 août dernier le Premier ministre, Jean Castex, a notamment annoncé le report de la réforme de l'activité partielle.

Le chef du gouvernement a ainsi annoncé le report d'un mois de l'entrée en vigueur de la réforme de l'activité partielle de droit commun. L'activité partielle demeurera ouverte dans les conditions actuelles au moins jusqu'au 1er novembre et non pas au 1er octobre comme initialement envisagé avec une baisse importante de l'indemnité versée aux entreprises passant de 60 à 36 % du brut.

Par ailleurs, le Premier ministre a déclaré que les entreprises des secteurs particulièrement affectés par la crise de la Covid-19 comme la culture, le sport, le tourisme ou l'événementiel pourront continuer de bénéficier (comme c'est le cas depuis le 1er juin 2020) d'un régime d'activité partiel dérogatoire plus favorable jusqu'à la fin de l'année.

[>> Télécharger la note relative au dispositif d'activité partielle actualisée](#)